



L'avenir de l'agence de Strasbourg est-il compromis !

Les difficultés de management sur le contrat Eu-Lisa entre le Benelux et l'agence de Strasbourg, ainsi que le taux élevé de 30% de départs de salariés ont aggravé le sentiment de détérioration de cette agence. Il est certain que ces départs et le turnover important sur le contrat Eu-lisa dont l'effectif représente près de 50% de l'agence n'ont fait qu'aggraver la situation.

L'expertise du cabinet Sextant relève clairement des RSP, la charge de travail et des conditions de travail dégradées. Malgré les alertes des élus AVENIR, la Direction ne fournit pas aux élus un plan d'action concret pour corriger rapidement cette situation.

Les élus AVENIR demandent des explications à la Direction sur les causes des départs importants des salariés, bien plus nombreux que dans d'autres agences sur la même période.

Négociation UES de l'avenant à l'accord sur le télétravail

La réunion de négociation de l'avenant à l'accord télétravail a eu lieu le 29 octobre.

AVENIR, signataire de l'accord demande à la Direction :

- ✓ Une indemnisation de télétravail à 30 €/mois pour prendre en compte l'augmentation des frais de chauffage et d'électricité.
- ✓ La fourniture d'un casque bluetooth, plus pratique que celui filaire fournie par la D SI ainsi qu'un second écran.
- ✓ Remboursement de l'achat de matériel (bureau, chaise ergonomique, etc.): 50 % des dépenses plafonnées à 200€
- ✓ Des indicateurs de suivi du télétravail occasionnel et le versement de l'indemnité de télétravail
- ✓ Une configuration du poste de travail comme préconisé par l'expert Sextant

Le coût du télétravail ne doit pas être supporté par les salariés.

Pour AVENIR, l'entreprise réalise des gains grâce au télétravail, notamment par la réduction des coûts (frais immobiliers, charges et matériels) et la flexibilité accrue. L'entreprise doit partager ces gains avec tous les salariés.

Politiques sociale, salariale et emploi : les inégalités se creusent

Suite à l'expertise sur la politique sociale, salariale, l'emploi, l'égalité professionnelle et les conditions de travail, force est de constater qu'il n'y a aucune amélioration en vue à tous les niveaux. Les écarts entre les salariés, notamment s'agissant des rémunérations, s'accroissent par la politique d'augmentations individuelles de la direction qui creuse les inégalités entre les salariés. **Dans ce contexte les élus Avenir n'ont pas donné d'avis favorable à cette politique sociale qui augmente les inégalités entre les salariés face à la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis plusieurs années.**

150 Millions + 100 millions = 250 millions pour les actionnaires !

La direction a récemment annoncé le rachat/annulation d'actions pour un montant de 150 millions d'euros, s'ajoutant au versement de dividendes aux actionnaires en mai, d'environ 100 millions d'euros. Ces opérations profitent principalement aux gros actionnaires, sans aucune mesure en faveur des salariés de l'entreprise (salaires, participation). Le syndicat AVENIR a constaté cette tendance lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) avec la direction, ce qui n'augure rien de bon pour les augmentations salariales prévues au 1er janvier 2025. **Les élus AVENIR dénoncent ces décisions, soulignant l'absence de mesures pour compenser l'augmentation du coût de la vie depuis plusieurs mois.**

Pressions sur les salariés en inter contrats

Depuis un mois, les élus Avenir ont constaté des pressions sur les intercontrats notamment sur le site Latitude suite à la mise en place d'un nouveau dispositif obligeant les salariés en intercontrats à se rendre tous les jours non télétravaillés sur site, sans réel motif. Ce dispositif a été mis en place sans information au préalable des instances de représentation du personnel. Ce contexte de travail peut entraîner des risques de santé et de RPS pour ces salariés qui subissent cette contrainte. **Les élus AVENIR veilleront à ce que ce dispositif ne soit pas utilisé par la Direction pour se séparer des salariés en intercontrat en les obligeant à accepter des missions non qualifiantes ou très éloignées de leur domicile ou pour faire pression sur ces salariés à accepter une rupture conventionnelle. Tout salarié qui rencontrerait des difficultés peut contacter les représentants Avenir qui sont prêts à les aider et défendre leurs droits à tout instant.**

NAO 2025: la direction refuse toute augmentation générale des salaires et refuse toute revalorisation des tickets restaurant

Comme nous le craignons les négociations annuelles avec la direction concernant les augmentations 2025 se passent mal. La direction a d'ores et déjà annoncé qu'elle refuse toute augmentation générale des salaires et refuse une revalorisation des tickets restaurant. Avenir avait demandé une augmentation générale des salaires (5%) et une augmentation des tickets restaurant pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés. La direction reste sur sa position d'augmentations individuelles en annonçant qu'elles seront plus faibles avec un taux de sélectivité de salariés concernés en régression. et rien sur les tickets restaurant. Ce discours de la direction n'est pas entendable car elle choisit de récompenser les gros actionnaires (250 millions) au détriment du travail fourni par les salariés. **Avenir agira et se mobilisera en conséquence contre ces décisions inacceptables de la direction qui pénalisent de nouveau le pouvoir d'achat des salariés.**

